

*Bruges, le 15 mai 2006*

## **NOEL MAMERE ET LA DISCRIMINATION DES ENTREPRISES : LE PREFET REAGIT**

---

Le 6 avril 2006, le Député-Maire de Bègles a fait adopter une motion visant à exclure des marchés publics les entreprises (20 salariés et moins) ayant recours au Contrat Nouvelles Embauches.

L'UIMM Gironde-Landes est intervenue le 21 avril et le 4 mai auprès du Préfet de la Gironde afin de lui demander de faire cesser cette atteinte manifeste à la légalité, à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats aux marchés publics.

Le Préfet vient de nous informer qu'il a demandé au Maire de Bègles de retirer cette délibération. A défaut, le représentant de l'Etat a annoncé qu'il intenterait un recours contre cette disposition illégale.

Pour mémoire, cet acte de la Mairie de Bègles peut faire l'objet d'un recours du représentant de l'Etat devant la juridiction administrative. De plus, au plan pénal, cette atteinte manifeste à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats aux marchés publics est un délit vis-à-vis duquel toute autorité publique, tout officier public ou fonctionnaire qui en acquiert la connaissance dans l'exercice de ses fonctions est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République.

Souhaitons que l'Etat de droit soit rétabli dans la circonscription de Bègles.